

Compte rendu

Je me suis rendu au tribunal correctionnel de Tournai le jeudi 6 novembre 2025.

Carte bancaire volée : un habitant de Chercq nie l'évidence au tribunal de Tournai

Un habitant de Chercq est passé devant le tribunal correctionnel pour avoir volé et utilisé une carte bancaire. Sa défense a été mise à mal par un détail difficile à expliquer.

Au tribunal de Tournai, l'affaire de M. Zitron a retenu l'attention par son manque de prudence après son vol. L'homme, qui habite Chercq, est poursuivi pour avoir volé la carte bancaire de Dominique Vanderveld et pour l'avoir utilisée dans plusieurs magasins de la région.

Dès le début de l'audience, le prévenu a nié les faits. Il a assuré qu'il n'était "jamais allé" dans les magasins où les achats ont été réalisés. Pourtant, les enquêteurs disposent d'éléments qui posent problème : trois achats ont été effectués chez Hubo et un autre chez Aldi grâce à la carte volée.

Le détail le plus marquant reste l'utilisation de la carte de fidélité du prévenu lors d'une des transactions chez Hubo. Pour le parquet, cela confirme clairement qu'il était bien présent au moment des achats. Mis devant ces preuves, M. Zitron a tenté d'expliquer que sa carte de fidélité lui avait aussi été volée. Une version qui n'a convaincu ni le procureur ni les juges, d'autant qu'il n'a jamais déclaré cette carte perdue pendant ses précédentes auditions.

Malgré ces contradictions, le prévenu n'a pas de casier judiciaire. Le procureur du Roi a donc demandé une peine d'un an de prison avec sursis, estimant qu'il s'agit d'une sanction suffisante pour ce type de faits.

Le tribunal rendra sa décision le 4 décembre 2025.